

de " haute trahison, de recellement de haute trahison, de soupçon de haute trahison." Ceux qui avaient ainsi été incarcérés, ne jouissaient point des privilèges de l'*habeas corpus*, et ne pouvaient être libérés que sur l'ordre du gouverneur.

Exposé, tout aussi bien que ses prêtres, aux caprices d'un homme inquiet et irritable, Mgr. Plessis évitait d'attirer, sur le clergé catholique, l'orage qui le menaçait sans cesse ; il souhaitait maintenir la paix dont son église avait besoin, et préserver son troupeau des agitations politiques et des horreurs d'une guerre civile. Par sa prudence et sa modération, il espérait conserver une position qui lui permettrait d'agir comme médiateur, si quelque malheur imprévu causait une collision entre l'exécutif et le peuple. Voilà pourquoi il prit toujours des précautions pour ne point rompre avec Sir James Craig ; on lui reprocha même alors d'avoir cédé trop facilement à quelques exigences du gouverneur, durant les démêlés de l'exécutif avec la chambre d'assemblée. Mais s'il reculait devant les luttes politiques, du moment qu'il s'agissait de soutenir les droits de la religion et de l'église, il devenait inébranlable et aurait mieux aimé perdre la vie que de consentir à admettre aucune des injustes prétentions des adversaires du catholicisme.

